



**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE-DEBAT
SAMEDI 25 NOVEMBRE 2006
Gourmet de l'orangerie
Strasbourg**

**rites et traditions autour de la naissance dans les
différentes religions**

Invités :

Monsieur **Yves KELER**, Pasteur retraité, pour les Protestants.

Monsieur **J.F KOVAR**, professeur d'histoire des religions, pour les Catholiques.

Madame **Andrada NOAGHIU**, étudiante en sciences humaines, pour les Orthodoxes.

Madame **Raji PARISOT** pour les Hindouistes.

Monsieur **Joseph SERRA** pour les Bouddhistes.

Madame **Brigitte SPINGARN** pour les Juifs.

Monsieur **Abdelhamid YOUYOU**, Imam de la Grande Mosquée de Strasbourg, pour les Musulmans.

Madame **Nadine WEIBEL**, anthropologue du religieux, chercheure associée au CNRS, médiatrice de la soirée.

Claudine PIERRON, Présidente de l'Association organisatrice (IWR), tout en regrettant que le sujet de ce débat n'ait pas attiré davantage de personnes, présente la soirée :

"Nous sommes aujourd'hui le 25 novembre, jour de la Sainte Catherine et qui depuis quelques années a été déclaré "*journee internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*".

Il s'agit de quelque chose de "récurrent" dont on parle régulièrement comme vous avez pu le constater encore aujourd'hui soit à la radio, soit à la télévision soit par voie de presse. Nous déplorons cependant le fait qu'il faille passer par des personnalités ultra-médiatisées pour faire entendre ce message.

Pour notre part, nous avons choisi de traiter un sujet un peu plus ludique entre guillemets, puisqu'il s'agit des rites et traditions de la naissance à travers les différentes religions.

La tradition n'est pas simplement un attachement à un passé plus ou moins désuet, elle sert à transmettre, à faire passer, à livrer des rites liés à une appartenance culturelle ou culturelle à travers ses us et coutumes.

Les rites inhérents à la naissance sont des rites de passage qui marquent l'entrée d'un enfant à la vie, dans une famille sociale, dans une communauté soit religieuse soit laïque (sacrement du baptême religieux ou baptême républicain).

Ce débat va nous permettre une comparaison effective entre les différentes religions. Et comparer c'est aussi mettre en évidence des ressemblances et de ce fait faire des rapprochements qui correspondent aux invariants de la pensée humaine, à savoir le besoin universel de la reconnaissance et de la protection du nouveau-né.

Madame **Nadine Weibel** va présenter l'un après l'autre chaque intervenant qui nous exposera les rites essentiels de sa religion. La salle pourra intervenir ensuite pour parler des différents sujets qui nous opposent ou qui nous rapprochent.

Nadine WEIBEL :

Je dirai simplement que "rites de passage" est une terminologie qui a été introduite en 1909 par *Van Gennep* et qui signifie les rituels, les actes, qui accompagnent le passage d'une personne d'un état à un autre ou d'un statut à un autre.

Ethnologiquement parlant, les rites de passage sont destinés à protéger soit l'individu soit la communauté entière des dangers surnaturels qui pourraient toucher la personne concernée (l'individu) dans cet "entre-temps" entre deux états particuliers.

Dans les sociétés dites primitives, selon l'expression consacrée, ces rites ont été essentiels et ont une fonction de protection mais aussi d'identification au groupe. Pour parler un langage contemporain, je dirai qu'aujourd'hui ces rites de passage créent du lien social.

Pour les rites de naissance, de manière générale on peut dire qu'il s'agit en quelque sorte de faire de la naissance biologique une naissance sociale.

Ces rites compteront des actes, des rituels, qui seront destinés à intégrer le nouveau-né dans le groupe d'appartenance qui peut se définir par la communauté, l'ethnicité, la nationalité, mais, dans la société contemporaine, c'est la religion qui est très souvent le marqueur le plus significatif.

Je précise que toutes les religions sont nées à partir d'un terreau culturel, elles ne sont pas issues de nulle part, et ce terreau culturel est essentiellement patriarcal, partout. C'est une donnée universelle.

Les rituels intégrés dans chaque religion sont un excellent reflet de ce qui a prévalu à une époque et à un lieu donné.

Pour ce qui concerne les rites de naissance particulièrement d'ordre religieux, il y aura deux catégories :

*- celle où l'enfant naît automatiquement à l'intérieur du groupe d'appartenance religieuse des parents comme pour le Judaïsme où la transmission se fait par la mère, pour l'Islam où la transmission se fait par le père, pour l'Hindouisme également.

*- la deuxième catégorie étant celle où l'enfant doit en quelque sorte être intronisé, comme dans le Christianisme, par le baptême.

Ces rites de naissance incluent s'il y a lieu des rites prénataux qui touchent la mère, parfois le père également. Cela va jusqu'aux rituels qui peuvent favoriser une naissance dans le couple et s'étendre également aux rituels de la petite enfance et très souvent les rites sont différents en fonction du sexe de l'enfant.

On pourra s'interroger aujourd'hui sur la position des religions à une époque où les normes des sociétés traditionnelles deviennent nettement moins restrictives, où certains interdits se transgressent plus aisément. Je pense par exemple aux enfants issus de parents qui n'appartiennent pas à la même tradition religieuse, aux enfants nés hors mariage ce qui pour certaines religions posent encore des problèmes aujourd'hui.

On peut également s'interroger sur les nouvelles techniques de fécondation, de procréation etc., quelle est la position des religions à ce niveau là.

Je suis heureuse de voir réunis ici des représentants de plusieurs religions et particulièrement contente d'accueillir le Bouddhisme et l'Hindouisme qui sont de plus en plus visibles dans le paysage pluri-religieux de l'Europe d'aujourd'hui.

Je propose un ordre de passage qui s'inspire de l'implantation chronologique des différents courants religieux en Europe de l'ouest.

Chacun disposera donc de douze minutes et nous commencerons la présentation des rites de naissance par le Judaïsme.

Je donne la parole à Madame **Brigitte SPINGARN** qui, à coté de ses fonctions d'épouse de *rabbin*, est responsable de l'enseignement religieux israélite dans les écoles laïques, qui enseigne dans différentes écoles primaires et assure la formation des jeunes filles de la communauté israélite de Strasbourg à la majorité religieuse c'est-à-dire à la *Bat Mitsvah*.

Brigitte SPINGARN :

Je me suis d'abord interrogée : pourquoi a-t-on besoin de rites ?

Lorsqu'une naissance s'annonce, les parents sont tout à la joie de cette arrivée. On passe du chiffre deux au chiffre trois (ou plus par la suite). On pourrait très bien s'arrêter là et considérer que l'on a constitué une petite cellule familiale et que tout va très bien.

Or, le *Judaïsme* a mis en place un certain nombre de principes destinés à faire rejaillir des choses qui ne sont ni évidentes ni naturelles.

C'est-à-dire que lorsqu'un enfant naît on pourrait avoir le problème de la fusion mère/enfant et justement le rite dont je vais vous parler, la "*brit milah*" va opérer très vite (tout de suite après la naissance) cette séparation mère/enfant et donner la place du père, (la mère ayant porté l'enfant neuf mois, le père était "physiquement" absent). Par cette cérémonie, c'est la place du père qui sera définie.

Lorsqu'un petit garçon naît, avant la brit milah, il y a une cérémonie peu connue qui est le "*shalom zokhor*", qui correspond à un accompagnement du bébé au premier *chabbat* de sa vie.

On se réunit dans la maison de l'enfant et l'on va réciter un certain nombre de psaumes car dans le ventre de la maman, l'enfant a appris toute la *Torah*, tout ce qui est relatif au judaïsme et juste avant de naître, un ange l'a frappé sur le dessus de la lèvre supérieure, ce qui lui a fait tout oublier. On commence donc à lui réapprendre ce qu'il a oublié, toute sa vie devant être par la suite une "vie d'étude".

C'est une réunion toujours un peu festive qui permet en même temps de féliciter les parents.

Si le petit garçon est en bonne santé, tout de suite après, au huitième jour, se déroule la cérémonie de la *brit milah*, c'est-à-dire la *circconcision*. Cela fait référence à la première circoncision, celle d'ABRAHAM qui s'est circoncis lui-même à quatre-vingt dix neuf ans quand il a compris l'existence de Dieu. Il venait d'une religion polythéiste, et en s'interrogeant, il a pensé qu'il y avait certainement au dessus de toutes les forces de la nature quelqu'un qui dirigeait tout, donc Dieu, et il a voulu sceller une alliance avec Lui par la brit milah. Selon la Genèse, Dieu dit à ABRAHAM :

"Voici mon alliance que vous garderez entre moi et vous et ta descendance après toi : tout mâle sera circoncis...mon Alliance dans votre chair deviendra Alliance éternelle".

Cette cérémonie de la circoncision s'est faite contre vents et marées dans toutes les générations malgré les difficultés comme pendant la dernière guerre où il était facile de savoir qui était Juif par ce biais là. Elle se pratique à la synagogue ou, si la maman ne peut pas se déplacer pour des raisons de santé, cela peut se faire à la clinique.

Il faut réunir un quorum de dix hommes et un *mohel* (circonciseur) qui enlève le prépuce du pénis de l'enfant. A la synagogue il y a une chaise spéciale désignée comme "*chaise du prophète Elie*" sur laquelle va s'asseoir le *sandaq* (le parrain) qui tiendra l'enfant pendant la brit milah et c'est à lui que sera demandé le cas échéant de pallier l'absence des parents en cas de malheur.

Les femmes sont "absentes" de cette cérémonie qui est très dure pour la maman et pis encore pour la grand'mère (j'en ai fait l'expérience). Heureusement, cela ne dure pas longtemps et reste un moment prenant.

C'est la cérémonie qui introduit l'enfant dans l'Alliance entre Dieu et Abraham.

Si pour différentes raisons cette cérémonie n'a pas pu se faire (pendant ou après la guerre beaucoup de familles ont hésité), ce n'est pas parce qu'on n'est pas circoncis que l'on n'est pas *Juif*, puisqu'on l'est à partir du moment où on naît d'une mère juive. Il y a toujours moyen de faire ultérieurement cette circoncision.

C'est donc la première étape de la vie de l'enfant dans le judaïsme.

Ensuite, il y a une seconde étape peu connue également qui concerne certains garçons, c'est le *Pidyon Ha-Ben*, le rachat du premier né.

Quand un garçon est l'aîné d'une mère, il faut racheter cet enfant pour avoir le droit de le garder à la maison. En effet, avant l'épisode du *Veau d'Or*, l'aîné des enfants, si c'était un garçon, était consacré au service du *Temple*, il devait être prêtre. Après la faute du Veau d'Or, Dieu a changé la donne et ce sont les descendants de AARON le grand prêtre qui sont devenus les prêtres de génération en génération, jusqu'à aujourd'hui. Toutes les personnes qui s'appellent Cohen, Kahn, sont des prêtres en puissance, même s'il n'y a plus de temples donc plus de prêtres.

Pour avoir le droit de rester dans la maison paternelle, le garçon aîné doit être racheté par le papa (c'est obligatoire). C'est une petite cérémonie qui se passe à la maison un mois après la naissance. On rassemble une dizaine de personnes de la famille et on fait venir un *Cohen* qui va donner au papa qui rachète son fils cinq pièces d'argent (trente neuf euros cinquante) contre une somme convenue à l'avance. Le papa dit "*je rachète au Cohen cet enfant pour une telle somme*" et le Cohen répond "*oui, je suis d'accord*" et il y a échange d'argent en présence du bébé.

C'est une cérémonie très rare, puisqu'il faut déjà que ce soit un premier fils et il y a d'autres conditions qui sont nécessaires, à savoir que l'enfant soit le premier bébé de la matrice de la maman qui ne doit donc pas avoir fait de fausse-couche ni accouché du bébé par césarienne.

Lors de la brit milah, on donne le nom à son enfant.

Jusqu'à cette cérémonie, officiellement, l'enfant n'a pas de prénom. A la clinique, sur son bracelet il est simplement mentionné "bébé untel".

Son prénom ne sera dévoilé que le jour de la brit milah et chez nous un enfant est toujours "untel, fils de untel", il y a toujours une filiation en référence au père ou à la mère.

Pour une petite fille, lorsqu'elle vient au monde, le papa donnera son nom dans la semaine qui suit la naissance, lors d'un office où l'on sort la Torah (c'est le cas quatre fois par semaine à la synagogue : les lundis, jeudis, samedis matin et le samedi après-midi).

Donc, selon le jour de la naissance, le papa viendra annoncer qu'il a une petite fille et il donnera son nom.

En Alsace il y a une autre cérémonie familiale qui s'appelle le "*Hole Krach*" (hollekreish) où on donne officiellement en communauté le nom à la petite fille mais il n'y aura rien d'autre.

Lorsque le petit garçon aura trois ans, il y aura encore une autre petite cérémonie. Il va s'intégrer à la Communauté et pour cela il apporte à la synagogue une "*Mappa*". C'est une bande de tissu sur laquelle on aura inscrit son nom, son prénom, tous les vœux qu'on lui

souhaite et il va enrouler ce morceau de tissu autour de la *Torah*. En fait, c'est son entrée officielle à la synagogue et c'est une cérémonie qui n'existe qu'en Alsace.

Dans certains endroits en Alsace, on a retrouvé des centaines de rouleaux de ce style qui servaient d'état civil.

A partir de trois ans également, le petit garçon va porter des *tsitsits* (des franges qui sortent des pantalons). Le tsitsit a une valeur numérique de six cents. Il a huit fils et cinq nœuds, ce qui fait en tout une valeur de six cent treize et dans la *Torah*, il y a six cent treize commandements. C'est un rappel permanent de l'obligation d'observer la *Torah* tant pour celui qui le porte que pour celui qui le voit.

Ce n'est pas obligatoire pour les enfants mais pour les petits garçons pas encore très propres qui les portent, il y a des petites poches pour rentrer les tsitsits afin qu'ils ne soient pas mouillés.

Nadine WEIBEL :

Merci beaucoup. Je passe la parole à **Jean François KOVAR** qui enseigne l'histoire des religions à l'Université Populaire, la culture religieuse en collèges et en lycées, qui s'intéresse particulièrement au patrimoine religieux local (comme j'ai pu le voir au travers de ses publications et articles) et qui est l'auteur de deux ouvrages, un sur les moines et les moniales d'Alsace et un autre sur les synagogues d'Alsace. Il est également très actif dans la vie associative, anime et co-anime diverses émissions historiques ainsi qu'une émission gastronomique (avec Andrada Noaghiu).

Jean-François KOVAR :

Comme vous l'avez souligné tout à l'heure, *on ne naît pas chrétien, on le devient* et pour le devenir, il y a un rite qui est celui du *baptême*.

Ce rite occupera la majeure partie de mon intervention et je vais le lier à un autre rite qui fait partie des sept sacrements de *l'Eglise catholique*, celui de la *confirmation*.

En fait l'Eglise catholique reconnaît trois sacrements dits de "l'initiation chrétienne" : le Baptême, la Confirmation (qui est la confirmation du baptême) et l'Eucharistie que j'écarterai de mon propos de ce soir pour me concentrer sur les deux premiers que je vais aborder à la fois sous l'angle théologique et historique.

Le baptême, c'est le passage, le passage d'un monde sans le Christ à celui de l'Eglise.

Baptiser c'est immerger, plonger dans l'eau ; l'eau qui est source de vie, source de purification.

Sur le plan de la morphologie du baptême, il y a deux méthodes : le *baptême par immersion* qui est encore pratiqué dans la tradition orientale et le *baptême par aspersion* dans la tradition catholique, hormis les branches orientales de cette Eglise, c'est-à-dire les traditions Uniates qui sont une composante intéressante et trop peu connue de la tradition catholique.

Ce baptême par aspersion n'est pas celui de la tradition paléochrétienne. Il est introduit au III^{ème} siècle pour baptiser les malades et sera ensuite étendu progressivement à partir du VI^{ème} siècle au baptême des enfants qui commencera à prendre une certaine place dans la tradition chrétienne. Il faudra attendre le XII^{ème} siècle pour qu'il soit généralisé et qu'ainsi le baptême d'adultes soit écarté de la tradition chrétienne. Aujourd'hui le baptême d'adultes a repris une certaine place et cela s'inscrit dans *les lendemains du Concile Vatican II*.

Ce rite baptismal comprend en fait deux éléments essentiels et indissociables du point de vue théologique : la renonciation au mal et la proclamation d'une profession de foi.

Ensuite le geste du versement de l'eau qui est accompagné de paroles liturgiques : *"je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit"*.

A ce moment là, le baptisé reçoit *l'onction*, le chrétien est en quelque sorte un autre Christ et le *chrême* qui est donné lors du baptême va manifester cette dimension particulière de l'onction. Etre oint, être choisi, être l'élu, nous le retrouvons à travers une citation du Nouveau Testament, dans la deuxième épître aux Corinthiens (ch. 2 verset 15) : "*Nous sommes bien pour Dieu la bonne odeur du Christ*".

Le baptisé reçoit aussi une tunique blanche qui traduit le caractère immaculé de celui qui a renoncé au mal, au péché, ainsi qu'un cierge allumé, traditionnellement remis à la marraine, et qui évoque également une autre citation biblique, évangile de Matthieu (ch. 5 verset.14) : "*vous êtes la lumière du monde*".

Outre ces trois caractères qui sont attribués au moment du baptême, il y a l'attribution du nom qui précède souvent le baptême lui-même aujourd'hui dans une société qui est de plus en plus sécularisée, mais qui est normalement associée étroitement au baptême. Attribuer un nom c'est une référence à la tradition biblique. On sait qu'ABRAHAM va changer de patronyme ainsi que JACOB et SIMON qui, dans la tradition néotestamentaire, sera rebaptisé PIERRE par le Christ.

Obtenir un nom c'est entrer par là même dans la communauté des fils du Christ. Ce patronyme marque un attachement particulier à la personne du Christ et très tôt les chrétiens vont choisir des patronymes qui font référence soit aux personnages bibliques, aux fêtes christiques (Pascal, Noël seront très nombreux) soit à un saint patron, un apôtre, un évangéliste, des saints qui sont en rapport avec la Première Eglise, un martyr important, (Etienne, proto-martyr chrétien a eu longtemps une place à part dans l'attribution des noms).

A l'origine du Christianisme, Baptême, Confirmation et Eucharistie, les trois sacrements de l'initiation chrétienne, étaient célébrés en même temps et constituaient un cycle cohérent.

Ce n'est qu'à partir de la fin de l'Antiquité/début de l'époque médiévale, que les choses vont changer. Dès la fin du II^{ème} siècle, on va imposer un temps de préparation, le *catéchuménat*, qui comporte l'initiation à la foi chrétienne et une préparation immédiate aux sacrements durant une période bien particulière de la vie liturgique qui est le temps de *carême*, temps de préparation vers *Pâques*. C'était lors de la *vigile pascale* (veillée de Pâques) que traditionnellement le baptême était pratiqué et que sera longtemps encore pratiquée la confirmation.

À l'origine, ce rite baptismal était célébré par l'évêque, c'est la raison pour laquelle on rassemblait dans la cathédrale tous ceux du *diocèse* (souvent réduit à l'époque à la cité et à la proche campagne) qui souhaitaient recevoir le baptême lors de la nuit pascale.

Ce n'est qu'un peu plus tard que le baptême n'a plus été une démarche personnelle mais un acte qui est accompli très tôt après la naissance, généralement dans les trois jours qui suivent. En effet, on se trouve alors dans une société profondément chrétienne et à partir du XII^{ème} siècle, c'est à la première enfance que va s'attacher le baptême. En conséquence, le baptême d'adultes va progressivement disparaître ainsi que le catéchuménat (parcours d'initiation chrétienne) qui sera abandonné.

Il est évident que dans le rituel du baptême des petits enfants, les parents ainsi que le parrain et la marraine vont occuper une place toute particulière. Ils vont professer leur foi d'adulte à l'enfant.

Une question importante qui a été l'occasion de longs débats théologiques se pose néanmoins, à savoir l'absence de baptême des enfants qui décèdent sans avoir été accueillis au sein de l'Eglise. Comment aborder ce point ?, ont-ils un statut particulier ?. Cela a été très discuté à l'époque médiévale. Les enfants ne sont pas vraiment au Ciel avec Dieu ni aux Enfers sans Lui et on va inventer une sorte de stade intermédiaire (comme on inventera le Purgatoire) qu'on appellera les *Limbes*. Il y a dans la prédication médiévale tout un discours théologique autour des limbes qui a pour but d'inciter au baptême des nouveau-nés dans les trois jours, ce temps des trois jours ayant d'ailleurs été repris pour la déclaration à l'Etat Civil.

Il y a vraiment alors une course au prêtre pour le baptême puisque ce n'est plus l'évêque qui baptise.

L'Eglise a évolué sur ce point et le catéchisme écarte aujourd'hui complètement cette question. Le discours est maintenant clair : *"Quand aux enfants morts sans baptême, l'Eglise ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, en effet la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et la tendresse de Jésus envers les enfants qui lui fait dire laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas, (Mt. 10,14) nous permettent d'espérer qu'il y a un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême"*.

Le rôle du parrain et de la marraine est d'accompagner spirituellement et de se substituer si nécessaire aux parents. Ils sont les témoins de l'Eglise auprès du baptisé et les témoins de leur filleul auprès de la communauté chrétienne. C'est ce double rôle qu'ils doivent assurer.

En Alsace, il y a une tradition un peu particulière, le **Goettelbrief**, qui semble être très attachée au protestantisme mais qui, à l'origine, est une tradition catholique. Les premiers Goettelbriefe ont été retrouvés dans la région de Saverne à la fin du XVI^{ème} siècle, le plus ancien en notre possession datant de 1593, et ce n'est qu'au début du XIX^{ème} siècle que les catholiques vont les abandonner et qu'ils resteront l'apanage du protestantisme.

Autre point important, la symbolique de la *dragée de baptême*, coutume qui remonte au X^{ème} siècle et qui est une référence à l'amande, qui évoque la *mandorle* au centre de laquelle le Christ ou parfois la Vierge se trouvent représentés dans l'art roman. Cela occupe une place importante sur les tympan, c'est le symbole de l'universalité et de l'intemporalité du règne divin.

Sur la **Confirmation**, notons qu'il s'agit de "confirmer" le baptême qui va ainsi être vécu dans la pleine conscience de l'adolescence, aujourd'hui parfois tardive. Autrefois, l'Eglise était claire sur ce point. Certes on dissociait dans le temps, mais la confirmation devait se faire vers l'âge de sept ans, au début de l'âge dit de raison.

C'est effectivement l'évêque qui accueille ainsi pleinement le confirmand dans l'Eglise et pour reprendre la phrase de saint Thomas d'Aquin au XIII^{ème} siècle, *"dans la confirmation l'homme reçoit l'âge adulte dans la vie spirituelle"*, ce passage étant autrefois symbolisé par le léger soufflet que l'évêque se permettait sur la joue du confirmant.

Nadine WEIBEL :

Merci beaucoup, j'ai conscience que le temps qui vous est imparti est très limité.

Je passe maintenant la parole à Monsieur **Yves KELER** qui est Pasteur à la retraite, qui a publié en 2006 un livre sur le culte protestant et qui a écrit divers cantiques.

Monsieur le Pasteur Yves KELER :

Monsieur Kovar a dit un certain nombre de choses qui sont également vraies pour les **Protestants** puisqu'en fait le protestantisme est une réforme du catholicisme, ou plutôt de l'Eglise Chrétienne de l'époque, puisqu'il n'y avait pas de catholicisme en soi avant la **Réforme**. Enormément de choses sont communes, les grands fondements sont les mêmes, et je n'entrerai pas dans le détail des différences, ce n'est pas essentiel.

D'entrée, je voudrais faire une première remarque. La situation actuelle dans nos Eglises (c'est vrai aussi pour les catholiques), est que nous quittons une civilisation rurale fondamentalement puisque même les villes étaient infiltrées de la mentalité rurale. Chaque quartier était un petit village (Metz dont je suis originaire était une agglomération de gens différents qui formaient des petites unités). Nous entrons dans une civilisation urbaine moderne dans le sens où elle est devenue quasiment anonyme, avec beaucoup moins de vie communautaire et, du coup, les choses des paroisses sont plus diluées. Les communautés qui, dans le temps, formaient des milieux soudés dans les quartiers des villes ne le sont plus. Pour reprendre mon exemple personnel à Metz, la communauté luthérienne était très forte et nous

nous y sentions très bien. Nous connaissions bien les juifs avec qui nous étions très proches. Les catholiques vivaient dans des groupes communautaires sans pour cela être opposés. Nous vivions très bien ensemble.

Le mécanisme de la sécularisation en France est un peu forcé par l'Etat qui constamment essaie de faire en sorte que tout ce qui est religieux sorte de la vie publique. Dans un pays comme l'Allemagne, à la sortie des bibliothèques il y a des boîtes où vous pouvez prendre les livres que vous voulez et il y a toute une collection de livres religieux qui sont déclassés parce qu'on les a assez vus ou pas lus. En France, il n'y a pas de livres religieux dans les bibliothèques municipales. Il y a différents systèmes sociaux d'un pays à l'autre.

Une certaine privatisation de la naissance et du baptême apparaît donc. Effectivement, auparavant dans les villages, quand une naissance était attendue, tout le monde le savait, on allait voir dans les maisons comment cela se passait.

Parfois aujourd'hui, quand on est à l'Eglise on voit apparaître des gens que l'on ne connaît pas, même s'ils appartiennent à la communauté, qui baptisent leur enfant, ce qui montre bien une évolution.

Avec cette évolution, les traits sont moins marqués. Avant la naissance, classiquement il y avait des prières familiales pour l'enfant à venir, pour les parents, pour tout le monde et cette tradition est restée dans certaines familles où l'on prie soit quotidiennement ou un certain nombre de fois par semaine et on intègre les enfants nés ou à venir.

Dans les familles où un enfant devait naître, il y avait une forte présence pastorale et une forte implication de l'Eglise. J'ai feuilleté dernièrement le Kirchenordnung de Bouxwiller de l'année 1659 et j'ai constaté qu'il y avait douze offices différents d'intervention du Pasteur dans la famille, pour le cas où soit la mère soit l'enfant sont en danger, etc.

Du point de vue pratique, on préparait en famille le trousseau de l'enfant, chacun donnait un coup de main y compris les plus petits. On accouchait essentiellement à la maison, parfois chez sa mère ou chez sa grand-mère. Avec l'évolution, l'accouchement s'est fait chez la sage-femme, dans des petites cliniques de village, et aujourd'hui, c'est à l'hôpital.

Le côté tout à la fois privé et communautaire a donc tendance à disparaître.

Quoiqu'il en soit, chez les protestants, au moment du baptême la sage-femme portait le bébé comme si elle était la marraine, dans la notion de *deuxième naissance*, puisqu'il faut *naitre de nouveau* dit le Christ dans l'Evangile de Jean.

Il y avait aussi le choix des prénoms. Classiquement, pour la France, il semble qu'un tiers des prénoms soit d'origine biblique, un tiers d'origine romano-grecque, et le reste germanique, la France ayant été fortement marquée par les invasions germaniques (d'où son nom qui vient des Francs). Les Germains qui ne représentaient jamais plus que dix pour cent de la population ont donc introduit plus d'un tiers des prénoms en usage en France. Leur influence politique a beaucoup joué et énormément de chefs et de seigneurs avaient des noms d'origine germanique. (Charlemagne par exemple, Karl der Grosse).

Aujourd'hui on sort de cette tradition classique et les prénoms ont des origines diverses, de tous les pays du monde (en particulier américains à travers la télévision et les médias modernes).

Chez les Protestants comme chez les Catholiques, il y a des prénoms très classiques. Quand quelqu'un s'appelait Ignace, c'était une référence à Ignace de Loyola et on trouvait rarement des protestants qui portaient ce prénom. Catherine et Michel étaient très utilisés, Marie aussi, beaucoup plus qu'on le croit pour les protestants.

Maintenant, ce sont les familles qui cherchent des prénoms, dans un esprit privatif. On prend des noms pour se distinguer. Les prénoms liés à la communauté ont tendance à disparaître. Même l'orthographe des noms est parfois spéciale pour ne pas être comme le voisin...

Le choix des parrains et marraines a également évolué. En principe, ils étaient pris au sein de la famille immédiate (oncle, tante, ou amis très proches) afin qu'en cas de décès des parents, les enfants dont ils devraient s'occuper restent dans le giron familial. Si on prend des gens un peu trop lointain, il y a un moment où le lien se distend et finit même par disparaître.

Après la naissance, il n'y a rien de bien particulier. On prépare le baptême devenu quasiment obligatoire chez les Chrétiens pour les enfants à partir du XII^{ème} siècle, et le plus tôt possible. Chez les Protestants, on évitait de sortir avec l'enfant avant qu'il soit baptisé. Actuellement, l'évolution fait que souvent ils ont trois ou quatre mois, voire un an, ce qui nécessite parfois la modification des rites, car jusqu'à l'âge de six mois, on peut coucher un enfant sans qu'il proteste mais au-delà, il se met à hurler car il prend peur. Pour le baptiser, le plus simple est de le mettre sur le bras du parrain ou de la marraine et de le baptiser en position assise, en lui mettant le plateau sous le menton et de l'arroser copieusement d'eau. Donc l'âge de l'enfant a aussi son rôle.

Avant, on baptisait classiquement à la maison parce qu'il fallait faire vite ou à l'Eglise le samedi. Mais il y a eu beaucoup d'abus "d'avant cérémonie" (de beuverie principalement) et en 1977 l'Eglise protestante a décidé que les baptêmes auraient lieu **le dimanche matin dans le cadre d'un culte dominical et qu'une préparation au baptême serait obligatoirement faite avec les familles**. Le Pasteur va donc dans la famille pour préparer ensemble le baptême.

Pour le baptême proprement dit, classiquement il y a un chant de baptême avant, parfois un pendant et un après, une fois que l'enfant est baptisé, mais par manque de temps on peut en sacrifier un des trois. Il y a deux lectures bibliques, c'est à dire l'institution du baptême, l'ordre de Jésus le Baptisé et un deuxième texte en rapport avec le baptême (ils sont nombreux dans la Bible). Il y a une prière avant et une prière après et la profession de la foi.

Pour l'acte de baptême, il y a bien entendu de l'eau et comme le disait Monsieur KOVAR, le problème c'est que le baptême que l'on pratique aujourd'hui est un baptême de malades et d'enfants fragiles. Alors, dans certaines paroisses, on est revenu à l'idée qu'il fallait vraiment voir de l'eau et non pas une simple goutte et mes collègues et moi arrosons généreusement le baptisé.

L'enfant est béni, cela est important. On lui impose les mains et il y avait un rite ancien qui faisait que l'on distinguait bien **le baptême avec l'eau et l'imposition des mains**. En Italie, on baptisait d'un côté et les gens traversaient devant l'autel avec l'enfant pour aller de l'autre côté recevoir l'imposition des mains, ceci pour bien montrer qu'il s'agissait de deux choses séparées dans le baptême.

Il y avait aussi la bénédiction de la mère, liée aux *relevailles*, aujourd'hui on le fait pour les deux parents, on présente l'enfant à l'assemblée, on donne la bougie de baptême et après, il y a la signature du registre. Chez les Protestants, les *Goettelbriefe* (lettre de la marraine) signalés tout à l'heure sont datés pour les plus anciens de la fin du XVII^{ème} siècle, (malheureusement les très anciens se sont presque tous perdus). Cependant, on en trouve encore beaucoup des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles et on constate que les gens savaient écrire. Dans les registres, jusqu'en fin XVIII^{ème} siècle, j'ai pu vérifier qu'il n'y avait qu'exceptionnellement une croix en guise de signature.

Voilà donc l'essentiel et je pense vous avoir donné l'ensemble des choses.

Nadine WEIBEL :

Merci et maintenant c'est au tour de **Andrada NOAGHIU**.

Vous êtes encore étudiante et néanmoins poète. Vous avez publié plusieurs poèmes. Vous vous intéressez à l'histoire des religions puisque vous avez corédigé un manuel des religions à paraître prochainement. A vous pour nous présenter les rites Orthodoxes.

Andrada NOAGHIU :

Il y a un très grand tronc commun avec les autres traditions chrétiennes. Je ne reviendrai pas dessus. Dans le **rite orthodoxe**, l'accent est mis sur l'union des trois premiers sacrements : ***Baptême, Confirmation et Eucharistie dans une seule cérémonie.***

Il y a donc une préparation au baptême.

Chez les Orthodoxes, l'imposition du nom est faite dès le quatrième ou le huitième jour.

On emmène l'enfant à l'église en présence du parrain. A l'entrée de l'église, le prêtre fait l'imposition du nom avec une croix sur le front.

Le baptême proprement dit se fera plutôt dans les quarante jours suivant la naissance. L'enfant sera de nouveau porté à l'église, accompagné du parrain. Parrain, marraine, là aussi on retrouve une importance similaire à la tradition catholique.

L'office commence par **trois exorcismes** puisqu'avant d'appeler Dieu à venir accueillir un enfant, il faut en chasser le Démon, l'enfant ou le catéchumène doivent être purs. On demande au catéchumène (ou au parrain avec l'enfant) de se tourner vers l'**Occident** et de renoncer à Satan, après les trois exorcismes. Ensuite, il se tourne vers l'**Orient**, l'Occident étant les ténèbres, Satan, puisque c'est là que le soleil se couche alors qu'il se lève à l'Orient donc là où Dieu est le plus bénéfique. Ensuite il se prosterne et fait sa profession de foi.

La célébration du baptême en elle-même commence avec l'encensement du baptistère et avec des litanies. On retrouve cette grande force assez émouvante des traditions orientales. Le prêtre bénit l'eau et l'huile. Une partie de l'huile servira à oindre le catéchumène ou l'enfant et l'autre partie est mélangée à l'eau. Avec la première partie de l'huile, le prêtre fera un **signe de croix sur le front du baptisé, la poitrine, le dos, les oreilles, les mains, les pieds** en disant : **"au nom du Père du Fils et du Saint Esprit"**. Il plonge le baptisé **trois fois** dans l'eau, debout, trois fois pour rappeler les **trois hypostases de la nature divine soit le Père, le Fils et le Saint Esprit**, rappeler aussi que **le baptême doit être un symbole de la résurrection du Christ**, et trois comme les trois jours qu'Il a passé dans le tombeau. D'où l'importance de l'eau. C'est pourquoi le baptême par aspersion est accepté uniquement pour les malades. Pour reprendre la symbolique de l'eau, il faut provoquer une noyade symbolique du baptisé pour créer un événement "résurrectionnel". L'eau se referme sur le catéchumène un peu comme une tombe, mais l'Esprit Saint va transformer la tombe en matrice et à partir de là cette émergence va plutôt signifier la joie de respirer à nouveau, de respirer le Saint Esprit. Pour l'Eglise orthodoxe, l'aspersion n'est qu'un "symbole de symbole" et les Orthodoxes refusent la demi-mesure. Au XIII^{ème} siècle, il y a eu beaucoup de mises en garde dans des régions de Russie septentrionale, autour de Novgorod où, à cause des températures, les enfants étaient baptisés par aspersion et des membres du patriarcat se sont vite manifestés pour dire qu'il ne fallait pas céder à cette tentation, ***l'immersion/émersion est importante.***

Il y a cependant un point sur lequel l'Eglise orthodoxe a lâché un peu de lest, c'est la nudité complète du catéchumène (pour le bébé, cela se fait encore). Pourquoi complètement nu ? Parce que le catéchumène va se dépouiller de tout ce qui était avant dans sa vie antérieure, pour entrer dans une vie nouvelle à partir de cette résurrection, parce qu'il est encore en dehors du Paradis et il va chercher à faire le chemin inverse de la chute de l'homme et, tout comme le Christ s'est humilié, il va lui aussi s'humilier.

Après le baptême, comme dans la tradition catholique, il va recevoir une tunique blanche qui symbolise le Christ ressuscité, la lumière etc., et à partir de là, il sera apte à suivre les liturgies.

Une fois le nouveau baptisé essuyé et revêtu de sa robe de baptême, le prêtre lui fait une onction du **chrême** sur les yeux, les sourcils, les narines, les oreilles, la bouche, la poitrine, les mains et les pieds en disant : **"reçoit la marque du don de l'Esprit Saint"**.

C'est la **chrismation** qui correspond à la confirmation des catholiques. Les rites orientaux tenant beaucoup à l'unité des trois sacrements, il en résulte que c'est le prêtre qui donne la confirmation, et non pas l'évêque.

Après cela, on fait trois fois le tour du baptistère et il y a plusieurs lectures de faites.
En général, **le nombre trois est très présent dans les rites orthodoxes**, tant pour les mariages que pour les exorcismes, le trois est central.

Alors pourquoi la chrismation (ou confirmation) tout de suite ?

On a tendance à voir, avec le regard catholique, la confirmation comme la confirmation de la foi du baptisé. Dans l'Eglise orthodoxe, on considère que c'est la **confirmation de la validité du baptême**. On scelle le baptême tout de suite. On retrouve d'ailleurs le mot "sceau" chez beaucoup de Pères de l'Eglise "sceau spirituel", "sceau de la vie éternelle".

On peut donner plusieurs explications historiques. Quelques baptêmes ont été faits un peu "à la sauvage" et donc de façon moyennement validée et les évêques par imposition des mains validaient ce baptême et transmettaient l'Esprit Saint.

Pourquoi entre temps la notion de chrême ou d'huile est-elle apparue ? Il y a plusieurs hypothèses, peut-être parce que les Apôtres en ont utilisé. Je crois que les actes restent très discrets voire muets sur ce sujet. Je pense que ne pouvant être présents partout à la fois pour baptiser, cette marque visible a été introduite.

Pour revenir à notre liturgie, le prêtre donne ensuite la communion à l'enfant sous la forme d'un morceau de pain et d'une cuillère de vin ou d'un morceau de pain trempé dans du vin (même au bébé).

Il y a donc eu les trois sacrements en un.

Huit jours après, il y a encore une cérémonie qui s'appelle "**l'ablution de chrême**" ou "**le rite des huit jours**", cela dépend des traditions. Huit jours parce qu'il faut laisser sept jours, sept étant le chiffre de la création du monde, le chiffre sacré. Traditionnellement, c'était après la période pascale, et c'était une semaine consacrée à la catéchèse des catéchumènes et cette cérémonie leur permettait de rentrer à nouveau dans le monde "normal".

On amène donc à nouveau l'enfant à l'Eglise où il est aspergé d'eau et il y a quelques prières, en présence du parrain et cette cérémonie du huitième jour se termine par un rite important : **on coupe les cheveux de l'enfant**. Les cheveux représentent la force, la puissance dans beaucoup de traditions (l'idée de Mana, Sanson également), c'est quelque chose de terrestre lié à l'idée de beauté et de charme, et c'est donc comme renoncer à une partie de vanité, faire un sacrifice, donner ce que l'on a et un bébé n'a rien d'autre à donner que ses quelques cheveux.

A partir de là, l'enfant est entré dans une nouvelle vie.

Il existe un autre rite qui est plus populaire qu'orthodoxe, plus particulièrement dans les Balkans, notamment en Bulgarie ou en Roumanie. Quand le bébé a environ un an, au cours d'une grande fête de famille, on coupe les cheveux de l'enfant et on dispose sur un grand plateau différents objets (des petites voitures, un peigne, un miroir, un stylo, un livre etc.), on laisse l'enfant choisir celui qu'il veut et on fait une espèce de projection sur son avenir.

Nadine WEIBEL :

Merci.

Je passe la parole à **Abdelhamid YOUYOU** qui est Imam à la Mosquée de Strasbourg de l'Impasse de Mai et qui est également professeur de psychologie et d'histoire des idées à l'université d'Oujda.

Abdelhamid YOUYOU :

Merci de m'avoir invité pour parler de ces rites autour de la naissance.

Le Judaïsme, le Christianisme ainsi que d'autres traditions ont précédé l'**Islam** et il y a donc beaucoup de rites qui se recoupent.

Quand on lit le **Coran**, il y a beaucoup de passages qui parlent d'une certaine culture autour de la naissance, c'est-à-dire du mariage, de la femme, comment choisir celle qui deviendra la mère de nos enfants.

Il y a toute une culture autour de ça, ainsi que des passages sur le respect que l'on doit avoir pour les parents, la place de la mère porteuse de l'enfant, la grossesse (sourate 31-verset 14 ou sourate 46-verset 15).

Le Coran (qui s'adresse à l'homme et à la femme qui sont adultes) parle de l'homme, de sa création en faisant allusion à sa naissance, à ce que la mère a enduré tout au long de la grossesse et au moment de l'accouchement. Dans la sourate 39-verset 6, il est dit : "**Dieu vous a créés dans le ventre de vos mères, création après création dans trois ténèbres**", les trois ténèbres s'expliquant par le ventre, la matrice et le placenta. Un autre verset : "**Et Dieu vous a fait sortir du ventre de vos mères, dénués de tout savoir, il vous a donné l'ouïe, les yeux, le cœur** (l'intelligence) **afin que vous soyez reconnaissants**". Le Coran parle aussi de la naissance du premier homme (Adam et Eve), de ce que cela signifie, pour dire que **Dieu crée de l'eau** (qui doit être bénie) aussi l'être humain d'où "**Il a créé une espèce humaine qu'Il unit par les liens de la parenté et de l'alliance et ton Seigneur demeure omnipotent**" (sourate 25-verset 54) (on retrouve le symbole de l'eau).

Une fois la femme enceinte, les traditions prophétiques (le texte du Coran et les paroles du Prophète qui traduisent ces paroles en actes, en conduite, en comportement) exhortent la mère et le père à la lecture du Coran, à la poésie arabe, à raconter des histoires au bébé qui n'est encore qu'un fœtus et ce à partir du début du cinquième mois de la grossesse puisque le Prophète dit qu'à **la fin du quatrième mois** de la grossesse **Dieu envoie un ange pour insuffler l'âme dans le corps du bébé**.

Une fois le bébé mis au monde, le père (ou à défaut la mère) doit **réciter dans les oreilles du nouveau-né les paroles** que l'on prononce quand on veut faire **la prière** (les paroles du Muezzin quand il appelle à la prière depuis les minarets) dans l'oreille droite et dans l'oreille gauche, afin que **la première parole entendue par le bébé soit celle de Dieu** et pour chasser le Démon. Ensuite, un des parents, le père ou la mère ou un oncle ou un cousin, prend une datte, la mastique et en frotte les gencives du nouveau-né lui signifiant ainsi qu'il est un être humain qui se conduira comme tous les autres. Un autre rite consiste également à **raser la tête du nouveau-né** et ceci dans un cadre hygiénique, le Prophète dit que c'est pour l'hygiène de l'enfant, pour dégager sa tête afin que l'air, la lumière, puissent entrer. En effet, la tête est un peu le siège de la raison, de l'intelligence, du savoir, de la connaissance, de la conscience. Ces cheveux sont pesés et on distribue l'équivalent du poids en or ou en argent aux pauvres et aux nécessiteux, comme pour indiquer à l'enfant que, dès sa naissance, il est généreux.

Un autre rite consiste à amener l'enfant (à défaut on fait venir à la clinique un Imam ou un savant) à la Mosquée pour faire des implorations, demander à Dieu de bénir cet enfant qui vient de naître.

Il y a aussi les félicitations des amis, les encouragements pour rappeler à la mère la bénédiction de Dieu sur elle parce qu'elle vient d'accomplir un acte dont Dieu est fier.

Ensuite, on donne un prénom au bébé, prénom sur lequel les parents doivent être d'accord pour éviter tout conflit ultérieur et on prépare la célébration de cet événement à laquelle sont invitées toutes les personnes ayant manifesté leurs encouragements.

Ensuite, on prépare la circoncision qui peut se faire dès la première semaine qui suit la naissance. **Le Coran ne mentionne pas et ne parle pas de la circoncision**, la seule parole prophétique en fait une tradition.

Le Coran ne fait part d'aucune différenciation sexuelle ou sexuée. Les filles et les garçons ont droit aux mêmes rites, à la même fête, à la même célébration aux mêmes bénédictions.

Les différences d'ordre social ou économique viennent plus tard, quand il s'agit d'héritage ou d'autres problèmes qui n'ont rien à voir avec la naissance.

Dans ces rituels, il ne semble pas y avoir de différences entre les courants Sunnites et Chiites. Pour finir, je citerai un fait. Peu de temps après la mort du Prophète, une personne est venue

voir un compagnon très proche du Prophète en lui disant : " Ma mère a soixante dix ans, je l'ai prise sur mes épaules, j'ai fait tous les rituels du *pèlerinage*^{1*}, je n'ai pas arrêté pendant quinze jours. Est-ce qu'ainsi j'ai rendu à ma mère les services qu'elle m'a rendus depuis ma naissance?

Le compagnon du Prophète lui répondit par une parole du Prophète : "tout ce que tu as fait ne paie même pas le cri que ta maman a poussé le jour où elle t'a mis au monde".

^{1*} Dans notre religion, le *Pèlerinage* est une *obligation à deux conditions* : avoir assez de force physique et avoir les moyens financiers. Si une de ces conditions fait défaut (ou les deux), on peut charger une autre personne de faire le pèlerinage à notre place, moyennant une certaine somme d'argent.

Nadine WEIBEL :

Merci à vous.

Après ce tour d'horizon des religions monothéistes qui sont en quelque sorte les religions de Livre, nous avons pu observer certaines ressemblances, certaines analogies.

Nous allons maintenant pénétrer dans un univers moins familier qui est celui des religions de l'Inde, représentées aujourd'hui par le Bouddhisme et l'Hindouisme.

Pour respecter un ordre chronologique d'implantation en Europe et non pas en terme d'apparition de la religion, je vais commencer par le Bouddhisme. Ces deux religions s'apparentent également, leurs univers sont semblables. On y trouve des racines communes.

Je donne la parole à **Joseph SERRA** qui, bien que de tradition et de culture catholiques, est depuis seize ans le directeur responsable du centre des Bouddhistes tibétains de Kuttolsheim qui est pour les alsaciens un des centres les plus anciens. Il est ingénieur et professeur de génie civil et enseigne également la pensée bouddhique à l'université populaire et à la faculté d'ethnologie de l'Université Marc Bloch et il est appelé régulièrement pour témoigner.

Joseph SERRA :

Merci.

Parler de rites est un grand mot, je parlerai plutôt de la culture bouddhique autour de la naissance.

Par rapport aux religions dont nous venons de parler, le **Bouddhisme**, tout comme l'Hindouisme s'inscrivent dans une autre logique.

Au niveau des rites, nous sommes relativement pauvres dans le sens où ces rites sont plus liés à une culture, à une pratique populaire, même si cela se rattache à des fondements religieux. En ce qui nous concerne, nous avons été davantage formés en relation avec l'enseignement originel du **Bouddha** il y a donc deux mille cinq cents ans.

Pour ma part, depuis vingt cinq ans, comme cela a été dit, j'ai étudié avec des maîtres tibétains, des lamas, et ils nous ont surtout enseigné la manière de devenir un bon pratiquant Bouddhiste, selon le Bouddha.

Nous avons beaucoup d'enseignements qui traitent de sujets très variés et la naissance en fait partie.

Toutefois, par rapport aux traditions judéo-chrétiennes, le Bouddhisme se situe de manière un peu différente.

Pour ma part, je suis né au Maroc, donc dans un pays musulman, j'ai eu des amis juifs et catholiques, ma mère était Grecque donc orthodoxe et cela ne pas empêché de devenir Bouddhiste.

Ce qui intéresse le plus les Bouddhistes en France, c'est la pratique liée au Bouddhisme.

Par rapport à la naissance, quelle attitude avoir tant pour le père que pour la mère lorsqu'un être nouveau arrive sur terre, dans ce monde du moins.

La définition de la naissance diffère un peu de ce que l'on a entendu précédemment.

Du point de vue bouddhique, *la naissance se situe au niveau de la conception.*

Dès qu'il y a réunion de trois principes : masculin et féminin, (l'élément blanc et l'élément rouge), un corps commence à se former, mais ce corps ne peut se développer que s'il existe un troisième constituant qui vient s'associer aux deux "constituants purement matériels", c'est l'esprit, la conscience, l'âme, qui est le principe spirituel s'associant donc au principe matériel.

A partir de ce moment, il y a une naissance dans le plan humain, *la naissance n'est pas le moment de la sortie du corps de la mère, mais le moment de la conception.*

Souvent, lorsqu'on demande son âge à un Tibétain, il calcule une année avant puisque, dans leur logique, la date de naissance se situe quelques mois avant et que, de plus, ils sont dans un calendrier lunaire. Cela correspond à une différence d'une dizaine de mois par rapport à nous.

Dès la conception, il y a un accompagnement qui se fait et même avant il peut y avoir des prières et des rituels menés lorsque les parents ont du mal à avoir des enfants.

Il y a donc des pratiques particulières avec la "*Tara Blanche*" par exemple, où les parents essaient d'avoir un enfant malgré les difficultés rencontrées et il en a été ainsi pour sa Sainteté *Sakya Trizin*, l'un des chefs spirituels des quatre Ecoles principales du Bouddhisme au Tibet, qui est venu en ce monde sans qu'il y ait eu contact entre les parents et ceci est dû à la puissance des rituels auxquels les Bouddhistes croient d'une manière très profonde.

Ensuite, une fois que la conception a eu lieu il y a des rituels, des prières, toutes sortes de pratiques pour que l'enfant à naître soit de la meilleure constitution possible et que tout se passe au mieux. Mais d'un point de vue plus "naturel", il y a une attitude qui est recommandée à la mère qui porte l'enfant. En particulier, le Bouddha attire notre attention sur les difficultés que l'on doit expérimenter lorsqu'on est dans le ventre. Par exemple, lorsque la mère absorbe de la nourriture ou une boisson, le fœtus souffre comme s'il était écrasé entre deux montagnes, lorsque la mère éprouve la faim, il en est pour le fœtus comme de tomber dans un ravin, lorsqu'elle absorbe de la nourriture chaude, c'est comme d'être projeté dans le feu et lorsqu'elle absorbe de la nourriture froide, c'est comme d'être projeté dans la glace, lorsque la mère exécute un dur labeur, c'est comme s'il tombait de falaises très abruptes. L'obscurité, la suffocation due à de mauvaises odeurs, la sensation d'être écrasé, bref, il ne s'agit pas d'une partie de plaisir.

Lorsque ma femme était enceinte, je fréquentais déjà à Kuttolsheim un lama tibétain et je me souviens qu'il sursautait sur son siège quand ma femme faisait des mouvements brusques, comme s'il ressentait la douleur du fœtus.

Bien sûr, ce sont des enseignements spécifiques au Bouddhisme mais qui peuvent s'adapter à tout le monde, et c'est d'ailleurs une des caractéristiques du Bouddhisme qui essaie de donner des enseignements très pragmatiques que l'on peut mettre en application de manière raisonnée, quelque soit la tradition dans laquelle on se trouve.

On considère que la naissance est une étape très délicate et que les choses doivent être menées avec tendresse, la non-violence étant l'un des enseignements fondamentaux du Bouddhisme.

Selon les Ecrits, il semble que le bébé souffre comme s'il était poussé à travers une ouverture très étroite et il a la sensation d'avoir la peau arrachée et, après la naissance, d'être lancé dans des épines. Lorsque sa mère le prend pour la première fois, il est terrifié et il a l'épouvantable sensation d'être agrippé par des serres d'oiseau. D'énormes souffrances accompagnent donc la naissance.

On songe au procédé, un peu moins d'actualité aujourd'hui, qui consistait à prendre le bébé par les pieds dès qu'il était né, le soulever et lui taper sur les fesses pour qu'il crie. C'est une souffrance inimaginable que l'on inflige au bébé qui a une peau d'une infinie délicatesse. On recommande donc de ne pas couper trop rapidement le contact avec la mère et d'attendre le plus longtemps possible ce moment. De nouvelles méthodes se développent, proposant de poser le nouveau-né sur le ventre de sa mère, sans couper le cordon ombilical. Ainsi, tout

doucement, le bébé commence à respirer puisqu'il paraît que quand l'air entre dans les poumons, c'est une souffrance terrible, comme une intense brûlure et c'est à la suite de cela que le nouveau-né crie.

A la naissance de mes trois garçons, aucun n'a crié et nous n'avons pas coupé le cordon ombilical trop tôt, on a laissé à l'enfant le temps de prendre sa respiration puisque l'alimentation se fait par le cordon et lorsqu'on le coupe le bébé n'a plus le choix, il doit respirer ou il meurt. C'est ainsi que l'on conçoit les choses.

Il est recommandé d'avoir un environnement avec des lumières tamisées très douces puisque l'enfant sort d'une obscurité totale et se retrouver avec une lumière très vive qui crée de grandes douleurs tant physiques que mentales et mettre le bébé sur la balance est également douloureux.

Dans la tradition bouddhique, il y a également une reconnaissance toute particulière pour la mère et pour l'enfant qui arrive dans ce nouveau monde.

Le père est également très présent. Je me souviens avoir pris mon enfant tendrement et lui avoir parlé très doucement aux oreilles ainsi que je l'avais déjà fait pendant la grossesse, je savais qu'il percevait les sons et les vibrations de ma présence et lorsque je lui ai parlé tendrement, il n'avait pas les yeux plissés comme quelqu'un qui souffre mais il a ouvert les yeux et son regard était d'une grande pureté.

Pour nous, *la petite enfance est fondamentale* et en particulier le contact physique avec la mère qui est recommandé pendant trois ans.

Sa Sainteté le Dalaï-lama qui a rencontré plusieurs chercheurs (malheureusement tous sont aux Etats-Unis, la France est très pauvre dans ce domaine) l'a souligné, et est arrivé à la conclusion que ne pas avoir de contact physique avec la mère pendant trois ans pouvait affecter le développement normal de l'enfant, plus particulièrement au niveau du cerveau et produire des carences.

Je ne développerai pas les *quatre bienveillances de la mère* qui sont : donner le corps, donner la vie, donner l'éducation (c'est le plus important) et traverser toutes les épreuves pour que nous puissions devenir les êtres humains que nous aimons tant.

Nous avons également une cérémonie qui se rapproche du baptême et qui s'appelle "*la prise de refuge*" mais qui se fait plus tard de manière consciente, c'est-à-dire au moment où l'enfant le demande et qu'il est capable de comprendre ce qui se passe pendant la cérémonie.

Nadine WEIBEL :

Merci, maintenant je passe la parole à la représentante de l'Hindouisme, **Raji PARISOT** qui est économiste de formation, docteur en économie, elle a fait ses études à l'université de Madras et à Paris où elle enseigne encore l'économie.

Elle s'intéresse plus largement à l'Inde, plus particulièrement à la situation des femmes dans ce pays.

Mais elle est plus connue par le grand public en tant qu'artiste, puisqu'elle chante et danse le *bharatanatyam*, une danse traditionnelle du sud de l'Inde, elle organise des spectacles et elle s'occupe de sa propre association ici à Strasbourg.

Raji PARISOT :

L'**Hindouisme** est peu connu en France.

Je ne suis pas une théologienne mais une femme née Hindoue, je pratique cette religion et je suis venue aujourd'hui pour témoigner et donner quelques informations sur nos rites de naissance.

Les rites occupent une place importante, ce sont des pratiques spirituelles qui permettent à l'être humain d'arriver à sa libération.

Chez les Hindouistes, on croit dans plusieurs cycles de naissance ou de renaissance, la **réincarnation**. La naissance d'un bébé est donc un passage qui fait partie d'une étape de la migration de l'âme vers d'autres naissances, vers d'autres morts jusqu'à ce que cette parcelle du Divin qui s'est égarée, qui a pris forme, qui a pris l'enveloppe (en chair et en os) rejoigne ultimement le Divin et après il n'y a plus ni vie, ni naissance ni réincarnation.

En Inde, il y a le système des castes, soit en gros quatre castes : la caste des **Brâhmanes** dans le haut de la hiérarchie (les prêtres, les plus purs), suivie par la caste des **Kshatriyas** (le roi, les généraux, tous ceux qui protègent la vie), puis la caste des **Vaisyas**, (les commerçants et les industriels) et enfin la caste des **Sudras** qui représentent les personnes travaillant dans l'agriculture, les artisans, les ouvriers et qui sont nécessaires également à la société.

Les rites dont je vais vous parler sont plus spécifiques aux Brâhmanes et ils les pratiquent encore aujourd'hui, même quand ils sont à l'étranger.

En Inde, on dit qu'il existe une quarantaine de **Samskaras**, c'est le mot sanskrit qui décrit les rites. Je ne suis pas persuadée que tout le monde respecte les quarante *samskaras* mais autour de la naissance il y a encore beaucoup de rites et de coutumes qui sont observés et qui permettent de transmettre cette tradition même quand on est très loin de son pays.

Au tout début, il y a donc la conception de l'enfant que l'on appelle **garbhadhân**, qui est un acte invitant les Dieux à nous bénir, et les époux font des prières.

Ensuite il y a la **punsavana** qui est peut-être l'élément le plus sexiste dans l'hindouisme. Il s'agit d'une prière qui est faite vers le troisième mois de grossesse et qui demande que l'enfant à naître soit un mâle, un garçon. Cela commence à changer mais les garçons sont toujours accueillis avec plus de joie que les filles, cela restant à recentrer dans un contexte socio-économique. Il faut savoir qu'en Inde, quand une fille se marie, elle quitte sa famille pour aller vivre chez son mari, et quand les parents qui n'ont pas de garçons vieillissent, il n'y a plus personne pour s'occuper d'eux. C'est pour cela que les garçons sont plus désirés. Aujourd'hui malheureusement, en Inde aussi, les maisons du troisième âge commencent à se développer, ce qui est peut-être également lié au fait que beaucoup d'Indiens vont vivre à l'étranger.

Il existe également le problème de la dot. Marier une fille demande une grande dépense avec la dot que l'on appelle le **dowry**, et de nombreux décès sont liés à cette pratique qui est cependant maintenant moins répandue que dans les années soixante-dix.

En Inde, la grossesse et la naissance sont vraiment des affaires de femmes qui s'en approprient les rites, elles s'épanouissent en devenant mères avec une vraie prise en charge émotionnelle. Souvent, surtout pour la première naissance, la femme enceinte retourne chez ses parents vers le quatrième ou cinquième mois et elle y restera plusieurs mois.

Les parents de la future maman viennent donc la chercher chez le mari et à ce moment, il y a des prières et des cadeaux qui sont faits.

Le **punsavana** est un rite (c'est une prière) qui se pratique vers le troisième mois de la grossesse, avant que le sexe de l'enfant ne soit définitivement déterminé.

Les mois impairs, deux rites se pratiquent : dans le cinquième, le rite de **poochoodal** (la femme enceinte rentre chez sa mère qui lui fait de jolies coiffures avec beaucoup de fleurs) et dans le septième mois il y a un autre rite qui s'appelle **valaikâppou**, ce sont les bracelets de couleurs très vives, surtout le rouge et le vert associés à la fécondité que l'on met aux bras de la maman. C'est une fête essentiellement organisée par les femmes, le seul homme autorisé étant le marchand de bracelets. Les familles qui le peuvent offrent des bracelets en or ou en argent.

A partir de ce moment, on considère que le fœtus peut entendre les sons qui accompagnent les mouvements de sa mère.

Vers le huitième mois, la maman peut revenir chez son mari et il y a un autre rite qui s'appelle **sîmandam**, d'ailleurs on appelle l'ainé (fille ou garçon) **sîmandepoutran** ou **sîmandepoutri**, ce qui signifie qu'il est privilégié, qu'il occupe une place importante.

Le mari et la femme participent avec le prêtre à ce rite fait d'un certain nombre de prières qui invoquent la bénédiction des Dieux et à ce moment là, des jeux sont organisés pour essayer de deviner le sexe de l'enfant (ce rite existait avant l'échographie bien sûr).

Ensuite, la mère peut repartir chez ses parents pour l'accouchement, surtout pour la première naissance.

Une fois que l'enfant est né, il y a un rite, le *jâtakarma*, qui consiste à lui couper quelques cheveux, suivi du *nishkarmana* qui correspond à la première sortie de l'enfant et un rite très important, le *namakarma*, qui se pratique vers le dixième/douzième jour de la naissance. Il consiste à donner le nom par rapport au jour ou à l'étoile et à faire l'horoscope de l'enfant à partir de l'heure de sa naissance.

Vers l'âge de six mois, c'est le moment du sevrage avec un nouveau rite, l'*annaprasna* où, pour la première fois, on donne à manger au bébé du riz en grains bien écrasés.

Ensuite, soit entre la première et troisième année, on coupe complètement les cheveux de l'enfant, c'est le *chûdakarma*. Il est cependant recommandé de le faire avant l'âge de un an, uniquement pour une question de facilité. Ce rite consiste à retirer de la tête de l'enfant toutes les impuretés liées à la grossesse.

En même temps, on lui perce les oreilles, c'est le *karnavédha*.

Du point de vue du sexe de l'enfant, il n'y a pas de différenciations au moment de la grossesse ni au moment de la naissance, hormis les prières pour la naissance d'un enfant mâle.

Vers l'âge de onze ans, les garçons, les Brâhmanes surtout, ont un rite, l'*upanayana*, qui consiste à *mettre le fil sacré*, ce qui leur permet de rentrer dans la vie en prenant conscience des droits et des devoirs d'adultes.

Pour les filles, le *rutushanti* est plus associé au temps où elles vont avoir leurs premières règles.

Quoiqu'il en soit, l'arrivée d'un enfant est toujours une grande joie, et dans les familles aisées les filles sont aussi bien bienvenues que les garçons.

Elles sont censées incarner *Lakshmi* qui incarne elle-même la beauté, la joie, la prospérité, le succès, le bonheur.

Ce sont là les principaux rites liés à la naissance.

Nadine WEIBEL :

Merci Raji, merci à tous les intervenants que nous avons eu beaucoup de plaisir à écouter et j'ai moi-même appris pas mal de choses.

Maintenant la parole est à la salle. N'hésitez pas à poser vos questions.

Intervenant salle :

Dans ma jeunesse, j'ai habité quelques temps au Mali, et un ethnologue qui s'appelait *Marcel GRIAULE* avait étudié au début du siècle dernier le pourquoi et le comment d'un certain nombre de traditions.

Autrefois, les garçons se faisaient circoncire et les filles se faisaient exciser, et cela n'avait rien à voir avec la religion islamiste.

Petits, les enfants jouaient ensemble, sans différence de sexe.

Puis on faisait un rite de passage, du stade de l'enfance à celui de l'adulte et lors de ce rite, pour transformer la petite fille en vraie jeune fille ou femme, il fallait lui enlever le clitoris qui était la partie masculine de sa personne et il fallait circoncire le garçon pour enlever ce repli de peau qui pouvait faire penser à la partie féminine de sa personne.

L'excision et la circoncision n'avaient aucun rapport avec tous ces tas de choses que l'on imagine actuellement par rapport à ces rites.

Nadine WEIBEL :

C'est l'explication anthropologique de l'excision et de la circoncision. Il s'agissait de pratiques vécues dans certaines ères géographiques et comme je l'ai déjà dit, les religions ne viennent pas de nulle part, elles naissent à partir d'un terreau culturel et certaines d'entre elles ont repris des rites préexistants. Bien que ne les préconisant pas en tant que rites religieux, ils se retrouvent dans certaines religions.

Intervenant salle :

Question à Monsieur KOVAR :

Un enfant dont les parents n'ont aucune appartenance religieuse peut-il être baptisé ?

Jean-François KOVAR :

Oui, bien sûr. Le seul interdit que l'Eglise impose ou suppose, (entre ce qui est dit et ce qui est pratiqué il y a souvent une marge) c'est que le parrain et la marraine doivent être de confession catholique ou au moins de confession chrétienne, sachant que *le baptême est le seul sacrement commun aux différentes traditions chrétiennes*.

Lorsqu'il y a conversion du catholicisme au protestantisme ou du protestantisme à l'orthodoxie voire à l'anglicanisme, il n'y a pas nécessité d'être rebaptisé.

Yves KELER :

Vous dites qu'un enfant dont les parents n'ont pas d'appartenance religieuse peut-être baptisé. La théologie protestante ne va pas dans cette direction. Dans la confession d'Augsbourg qui est la base de l'Eglise luthérienne, il est écrit en latin : "*sacramentum recipitur in fide*" (le sacrement est reçu dans la foi). Je connais cette question pour l'avoir affrontée plusieurs fois. Des personnes voulaient faire baptiser leur enfant pour des raisons que je n'avais pas bien réussi à démêler, mais ils ne voulaient rien avoir à faire avec l'Eglise. Or, la théologie protestante dit qu'un enfant ne peut-être baptisé que sous condition de la foi, sinon de la sienne puisqu'il est trop petit, du moins de celle de la famille. On ne peut donc pas baptiser un enfant en dehors d'une famille chrétienne en soi, et de plus il n'est pas obligatoire de baptiser un enfant.

Par exemple, chez les Baptistes et les Anabaptistes on ne baptise pas du tout d'enfants, mais seulement des adultes selon la tradition biblique qui suppose la foi puisque c'est la personne elle-même qui demande à être baptisée et quand les parents le demandent pour un petit enfant, c'est "substitutivement" pour lui. Donc le protestantisme exclut le baptême d'un enfant dont les parents ne font pas partie de la communauté protestante, il faut qu'au moins un des deux soit Protestant, ceci pour garantir l'appartenance de l'enfant à cette communauté.

Je ne sais pas si je contredis la théologie catholique.

J.F KOVAR :

Non, mais pensez à ces Juifs qui ont été baptisés par l'Eglise catholique pendant la dernière guerre, alors qu'aucun des deux parents n'était catholique.

Il s'agit là de cas très concrets.

Intervenant salle :

Le baptême est-il un sacrement chez les protestants ?

Yves KELER :

Oui, les Protestants ont déterminé deux sacrements, le Baptême et la Sainte-Cène à partir du problème suivant : les sacrements sont communs à tous les Chrétiens, c'est ce que le Christ a créé et qui nous distingue de l'héritage Juif. La discussion s'est faite autour de la pénitence. La pénitence est-elle un sacrement puisque Jésus l'a ordonnée ? Or, la pénitence existait déjà dans l'Ancien Testament, la confession des péchés existe dans le judaïsme et les réformateurs ont dit que finalement le Christ n'avait pas créé quelque chose de neuf, il a simplement repris quelque chose qui existait alors que le baptême était vraiment une nouvelle création de même que la Cène.

Si l'on regarde les sept sacrements fixés par le catholicisme au cours du Moyen Âge entre autres par le théologien **Pierre LOMBARD**, il ne reste que les deux que j'ai cités parce qu'on considère que les autres dépendent soit du premier comme la confirmation qui en fait n'a pas besoin d'être puisque le baptême existe, de même que le mariage ne concerne pas tout le monde puisqu'il n'est pas obligatoire d'être marié, on peut rester célibataire. L'ordination à des fonctions sacerdotales ne peut pas être un sacrement puisque cela ne concerne pas tous les chrétiens. L'extrême-onction ne peut pas être pratiquée pour tout le monde, si par exemple vous coulez au milieu de la mer, elle ne peut pas être donnée. Donc on ne prend que les deux de base qui sont les fondements essentiels.

Chez **Luther** et dans les textes, on cite "*sunt tres sacramenta id es*" (le baptême, la pénitence et la Sainte-Cène) et plus tard il y a d'autres textes où on s'est mis d'accord entre protestants, il y a noté "*sunt duo*", il n'y en a plus que deux, Baptême et Sainte-Cène et la pénitence n'est plus citée. Les Protestants ont fondamentalement lié la pénitence à la Sainte-Cène, c'est-à-dire que lorsque la Cène est célébrée, il devrait y avoir obligatoirement la vraie pénitence, c'est-à-dire l'absolution. C'est le rituel luthérien de base. Chez les Calvinistes le "troisième" sacrement a été intégré à celui de la Cène comme préparation.

J.F KOVAR :

Dans la tradition catholique, un laïc peut parfaitement baptiser en cas d'urgence (le diacre n'est pas un laïc puisqu'il est membre du clergé au premier degré de l'ordre), et un non chrétien peut également en cas d'urgence baptiser. Il y a eu des cas de Musulmans qui ont baptisé des Chrétiens dans les hôpitaux et c'est reconnu par l'Eglise.

Yves KELER :

Il y a eu des infirmières, des sages-femmes qui ont fait des baptêmes, il y a même eu le cas d'un jeune de quinze/seize ans qui a baptisé sa sœur et le baptême a été décrété valide.

Intervenant salle :

Je voudrais revenir sur un point qui a été évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire le moment où le premier souffle divin apparaît. Chez les Bouddhistes, c'est au moment même de la conception, chez les musulmans c'est le cinquième mois. Par rapport à la religion juive et catholique, à quel moment peut-on dire qu'il y a une vie divine chez un être en devenir.

Joseph SERRA :

Dans le Bouddhisme on ne parle pas de souffle divin, on parle simplement d'une conscience qui reprend naissance. Dans la conception bouddhique, lorsque l'être humain avec une conscience, un esprit ou une âme (on peut l'appeler de différentes façons) meurt, cet esprit se désincarne et peut revenir à un autre moment dans le plan humain ou dans un autre plan. On rejoint l'Hindouisme, on parle de renaissance, vous parlez de réincarnation. Pour nous il s'agit de deux choses complètement différentes même si c'est sur le même principe. La qualité de l'esprit qui renaît est différente dans une renaissance et dans une réincarnation, mais c'est une continuité. Dans le Bouddhisme, tant que l'on remonte en amont, il y a toujours un moment de conscience précédent, il n'y a pas de début en ce qui concerne les êtres vivants que nous sommes. Il peut y avoir un début dans le plan humain, c'est ce que l'on appelle la naissance et lorsqu'on meurt dans le plan humain, on peut renaître dans ce même plan ou renaître sous une autre forme. C'est une distinction importante qui est méconnue en Occident.

Raji PARISOT :

Dans l'Hindouisme, il y a aussi la notion de Karma. Ce karma joue un rôle important et souvent les Hindouistes sont traités d'êtres fatalistes mais c'est cette notion de karma qui pousse chacun à faire le maximum pour renaître en tant qu'être humain sinon, on peut renaître comme **animal ou un arbre...**

J.F. KOVAR :

Pour les Catholiques, il y a vie divine dès la conception. Toute la théologie de l'Eglise, en particulier par rapport à la question de l'avortement se situe à ce niveau là. Toute potentialité, toute virtualité de vie est liée à la conception et il en a toujours été ainsi.

Brigitte SPINGARN :

Pour la religion juive, c'est la même chose. Je dirais même plus en amont puisque dès le mariage. En effet, en hébreu un *homme* se dit *ich (aych)* avec un youd et la femme *ichah* avec un hé à la fin. L'association lors du mariage, la rencontre de l'homme et de la femme c'est le youd et le hé qui forme le nom de Dieu et donc la présence divine est déjà là, ce que l'on appelle la *che'hina (shekina)*. Il y a trois composantes pour créer un enfant : l'homme, la femme et Dieu. A partir de là on rencontre les mêmes problèmes en cas de souffrance de la mère ou d'avortement, c'est un enfant à naître, une vie.

Abdelhamid YOUYOU :

Quand j'ai dit quatrième/début cinquième mois, il s'agit en fait du cent vingtième jour. Dans la tradition islamique, c'est à ce moment que Dieu souffle une âme et donc que le corps reçoit une vie. Il existe un autre texte pas très connu qui intéresse les savants aujourd'hui avec les nouvelles techniques de procréation (in vitro etc.) et qui dit que c'est dès le quarante deuxième jour. Mais en principe, c'est le cent vingtième jour, ce qui permet de prendre des décisions quand le médecin détecte un problème chez le fœtus et, dans les cas extrêmes, de provoquer un avortement. En fait, il n'y a pas de règle, on étudie au cas par cas, selon les différents paramètres qui entrent en jeu. Sinon, il est possible d'avorter même après quatre, cinq ou six mois à condition que le médecin soit certain que la vie de la mère soit menacée si elle garde le bébé, on préserve alors la vie de la mère.

Andrada NOAGHIU :

Je voudrais ajouter une précision.

L'enfant reçoit le souffle divin au niveau du baptême dans le sens où il est convié à être l'héritier d'un certain royaume, d'un certain message, à grandir dans le Christ, du moins dans cette perspective. Mais là aussi, dès la conception, il a quelque chose d'humain, de vivant et cela ressort d'une volonté divine.

Yves KELLER :

Une précision également.

Tous les Chrétiens sont d'accord sur le fond. La conception est produite par Dieu, comme cela est écrit dans l'Ancien Testament, dans la Bible et il y a plusieurs textes qui le disent. Il est donc clair que dans le protestantisme "classique", la vie commence dès la conception.

J'ai fait partie de la commission qui a signé en son temps l'approbation de la Fédération Protestante à la *loi Veil*. Nous n'avions pas signé n'importe quoi. Cela signifiait la suspension des suites pénales de l'avortement qui continue en France, d'après les textes de loi, à rester un meurtre. Comme le prévoyait cette loi initiale, il devenait possible dans les cas extrêmes d'avorter (problèmes sociaux, médicaux graves), sur décision d'une commission de gens éprouvés qui ne font pas n'importe quoi.

Ensuite, d'autres lois ont été introduites en France et d'autres choses ont été faites. Je me souviens même avoir, à l'époque, demandé à la Fédération Protestante de protester puisque nous avons signé quelque chose qui n'était plus complètement respecté. Finalement, vu l'évolution des choses, nous n'avons pas réussi à nous faire clairement entendre et actuellement, il y a un certain laisser-aller et on dit des choses qui ne sont pas justes parce qu'on ne sait pas trop comment réagir, mais fondamentalement le protestantisme est contre l'avortement.

Le Conseil Œcuménique des Protestants regroupe deux cent trente six Eglises différentes et cela entraîne des positions différentes. Il y a des radicaux complets qui refusent toute idée d'avortement, en particulier les Évangélistes américains mais il y a en aussi en France.

Le problème se pose dans toutes les Eglises. Peut-on autoriser l'avortement dans certains cas.

Cependant, à mon avis il y a des gens qui vont trop loin en considérant l'avortement comme un moyen de contraception et je pense que cela est fondamentalement impossible pour tous les Chrétiens.

Raji PARISOT:

Vous avez dit que les parrains et marraines devaient être Chrétiens. Je ne suis pas Chrétienne mais mariée avec un Français, catholique non pratiquant, et je suis la marraine d'une nièce du côté de mon mari et le prêtre m'a bien acceptée.

J.F. KOVAR :

Ma femme a pu se marier bien qu'elle ne soit pas confirmée. Mais entre ce que dit l'Eglise dans son catéchisme et ce que les prêtres (qui ont reçu le sacrement de l'ordre) appliquent dans les paroisses, il y a souvent quelques distorsions.

Intervenant salle :

Dans l'Islam, est-ce qu'une femme musulmane a le droit d'être marraine d'un enfant catholique.

Abdelhamid YOUYOU :

Dans la tradition islamique, il n'y a pas cette conception de parrain ou de marraine, cela n'existe pas. Donc rien n'interdit d'être parrain ou marraine d'un enfant.

Quand il s'agit d'interdire, il faut avoir un texte, tant qu'il n'y a pas de texte, la règle générale est que tout est bon, tout est bien, tout est permis. C'est une règle jurisprudentielle.

Intervenant salle :

Si la marraine est là pour soutenir l'enfant dans sa foi, pour l'accompagner et que les parents Chrétiens choisissent une personne musulmane c'est qu'ils lui font confiance au cas où il leur arriverait quelque chose, cette personne prend la charge de l'enfant est-ce qu'elle le garde en tant que Catholique.

Abdelhamid YOUYOU :

Si on confie un enfant catholique à une personne musulmane, dans le cadre de préserver sa foi à lui sans qu'il y ait détournement, il n'y a pas de problème parce qu'une personne musulmane est toujours digne de confiance, c'est essentiel. C'est la responsabilité de cette personne qui doit respecter ses engagements. Il n'y a pas d'interdit dans ce sens là puisqu'il n'y a pas de texte. Si on me confie un enfant catholique, je tiens parole et s'il a besoin de quoique ce soit au moment de sa mort, je lui rappellerai qu'il est Catholique.

Joseph SERRA :

Pour revenir sur la fécondation in vitro, je me souviens avoir parlé de cela au Lama qui a réfléchi un peu et qui a dit : c'est joli, c'est un être humain qui vient sur terre. J'ai ajouté que parfois on les conserve longtemps dans des lieux par forcément très agréables et je pense que ce n'est pas une belle vie qu'on offre là au nouveau-né et donc on ne peut pas adhérer à l'avortement pour différentes raisons mais il est vrai que si la mère risque de mourir il faut réfléchir, mais on n'est jamais certain des conséquences.

Intervenant salle :

Que pense la religion islamique de la fécondation in vitro.

Abdelhamid YOUYOU :

Il n'y a pas de problème. Il faut que les parents soient mariés avec un contrat de mariage religieux et donc sans donneur anonyme puisque le mari ne serait pas le père sinon il s'agirait de quelque chose hors mariage, hors la loi.

Intervenant salle :

Pour l'adoption d'un enfant né sous X, est-ce que des parents ont le droit de faire une adoption plénière, c'est-à-dire lui donner leur nom et en faire leur héritier.

Abdelhamid YOUYOU :

Dans l'Islam, il y a des règles jurisprudentielles que l'on doit respecter pour la vie "normale" comme pour la vie "artificielle". Pour l'adoption, il ne s'agit pas d'un enfant "biologiquement naturel". Les règles qui sont respectées pour une vie "normale", "naturelle" doivent être respectées pour une vie "artificielle". Donc vous pouvez adopter un enfant mais vous n'avez pas le droit de lui donner votre nom parce qu'il y a un texte dans le Coran qui dit que le nom que porte un enfant ne peut être que celui de son père : *"Il (Dieu) n'a point fait de vos enfants adoptifs vos propres enfants. Ce sont des propos [qui sortent] de votre bouche Mais Allah dit la vérité et c'est Lui qui met [l'homme] dans la bonne direction Appelez-les du nom de leurs pères : c'est plus équitable devant Allah Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez-les comme vos frères en religion, ou vos alliés"* (sourate 33-versets 4-5) et de ce fait, il ne peut pas hériter de ses parents adoptifs.

Cependant, il y a d'autres textes qui précisent que les parents, hors règles d'héritage, peuvent donner autant d'argent qu'ils veulent, c'est comme un testament ou une donation.

Normalement, quand un des deux parents décède, il y a un partage qui se fait selon des règles "mathématiques" qui déterminent la part de chacun des membres de la parenté. A ce moment là, l'enfant adoptif n'a droit à rien et c'est pourquoi les parents adoptifs (le père surtout) doivent décider d'une somme d'argent à donner à cet enfant et la mentionner dans leur testament. Il y a un texte qui dit que chaque Musulman, avant d'aller dormir, doit écrire son testament et le modifier chaque fois qu'il y a du nouveau dans sa vie.

Parfois dans un mariage il y a des problèmes qui vont jusqu'aux tribunaux, jusqu'à la vengeance voire même au crime parce qu'il y a beaucoup d'héritage et des membres de la famille s'entretuent. Il faut donc écrire un testament ou à défaut faire un testament verbal à des personnes dignes de confiance.

Intervenant salle :

Faire un testament pour un enfant né sous X, ce n'est pas *haram*.

Les pays musulmans ne font pas d'adoption plénière, (hormis récemment la Tunisie) ils donnent simplement la garde de l'enfant alors pourquoi un testament n'est-il pas *haram*.

Abdelhamid YOUYOU :

Si moi j'ai de l'argent, je peux très bien faire un testament en faveur de qui je veux, quelque soit sa confession, personne ne me l'interdit.

Intervenant salle :

Alors pourquoi l'héritage pour un enfant né sous X est *haram* ?

Nadine WEIBEL :

Ce n'est pas le fait que l'enfant soit né sous X, c'est le fait qu'il n'appartienne pas à la lignée paternelle alors que la transmission se fait par le père et qu'il est donc indispensable de le connaître.

Intervenant salle :

Dans la loi islamique; quand une mère qui n'a qu'une fille décède, y-a-t-il d'autres personnes de la famille qui peuvent venir réclamer quelque chose ?

Abdelhamid YOUYOU :

C'est un cas concret. La fille unique d'une femme qui décède reçoit la moitié de l'héritage, l'autre moitié étant partagée entre les deux parents de la femme décédée et de son mari, s'ils sont encore vivants.

Quand on parle d'héritage dans le Coran, on dit parfois que la fille reçoit la moitié du garçon, mais tout dépend des cas. C'est vrai quand il y a de nombreux frères et sœurs mais pas quand il n'y a qu'une fille et même parfois s'il n'y a qu'une fille et un garçon, ils peuvent avoir chacun un quart.

Si la fille qui doit hériter se retrouve sans famille, tout lui revient, elle ne doit rien à ses oncles ou cousins.

Nadine WEIBEL :

Il existe des droits coutumiers, berbères entre autres en Algérie ou au Maroc, dont l'influence existe, aujourd'hui encore. Il existe des familles qui, en vertu de ce droit, demandent aux filles de renoncer à l'héritage en faveur des garçons. Ceci peut s'observer aujourd'hui, même dans des familles urbaines aisées.

Abdelhamid YOUYOU :

Cela n'a rien à voir avec la religion.

Si on fait un travail anthropologique, on trouve qu'il y a beaucoup de traditions issues de pays musulmans qui n'ont rien à voir avec les textes.

Aujourd'hui, dans les pays arabes il y a quatre vingt à quatre vingt dix pour cent des traditions qui n'ont rien à voir avec la religion. On fait donc un amalgame, une confusion entre religion et tradition. On pourrait ainsi parler de la polygamie, du travail de la femme, etc.

Intervenant salle :

D'après ce que j'ai compris, la religion est transmise chez les Juifs par la mère et chez les Musulmans par le père. Quelle différence ? Sur quoi vous basez vous ?

Abdelhamid YOUYOU :

Uniquement sur les textes. C'est écrit point final.

L'Islam est une religion patriarcale et patrilinéaire.

Intervenant salle :

Par exemple, une Chrétienne épouse un Juif selon les rites juifs. Est-ce possible ?

Brigitte SPINGARN :

C'est possible si la femme s'est convertie au judaïsme avant le mariage religieux.

Sinon, ils ne se marieront que civilement, mais ne seront pas reconnus sur le plan religieux. Le judaïsme est un mode de vie. C'est toute une éducation et se convertir demande beaucoup de temps. A partir du moment où la femme est convertie, ses enfants seront juifs et on ne doit plus rappeler à cette personne son statut antérieur. Si l'enfant était né avant la conversion, il devra être converti en même temps que la maman. S'il a plus de quinze/seize ans, on attendra qu'il décide lui-même. Si un Cohen (prêtre) épouse une femme convertie, (en principe il n'a pas le droit), ses enfants seront Juifs mais ne seront jamais Cohen et la lignée s'arrêtera là. Il y a parfois des cas difficiles de familles recomposées. Par exemple le cas d'un couple Juif qui se sépare. Si le papa se remarie avec une femme non Juive, les enfants ne seront pas juifs, et si la maman se remarie avec un homme non Juif, les enfants seront Juifs.

Yves KELLER :

Pour autant que je sache, dans certaines synagogues libérales, on ne respecte pas ces choses. Je connais le cas d'une mère Chrétienne dont les deux enfants ont été circoncis.

Intervenant salle :

Je voudrais savoir si chaque religion tient des registres comme chez les Catholiques les registres des naissances, des baptêmes, est-ce-que c'est officiel et consultable.

Brigitte SPINGARN :

Dans le temps, il n'était pas nécessaire d'avoir des registres dans la mesure où les gens vivaient dans des villages et chacun se connaissait. Donc on savait tout se qui se passait. Aujourd'hui, les familles sont éclatées, les enfants partent dans le monde entier, on est obligé d'avoir des registres et parfois de faire des recherches très poussées pour pouvoir faire des mariages, pour connaître la filiation généalogique. Aujourd'hui, mon mari est obligé de demander à un jeune couple qui veut se marier, la copie de l'acte de naissance complet, l'acte de filiation complet pour savoir exactement d'où ils viennent. Ce sont les gens concernés qui font des demandes dans leurs mairies de naissance.

Abdelhamid YOUYOU :

Dans les pays arabes, ce ne sont pas les mosquées qui ont ces registres là, c'est l'Etat, le Gouvernement, l'Etat Civil où il y a un ministère des affaires religieuses et ce sont les tribunaux qui ont ces registres. Au Maroc par exemple, on peut remonter jusqu'à trois cents ans pour retrouver la filiation, la généalogie de certaines personnes, pas pour toutes les régions bien sûr, mais pour celles qui sont urbanisées depuis un moment déjà. Ici en France ou en Europe, dans les mosquées, on a des registres pour les personnes converties, pour les mariages, pour les circoncisions, pour les divorces aussi mais pas pour les naissances.

Yves KELLER :

On sait qu'il existait déjà des registres à l'époque romaine. Dans les grandes familles riches, onregistrait, tout était parfaitement organisé. Mais tout cela est très complexe parce que non généralisé. Dans les familles pauvres rien n'était enregistré. Au cours du Moyen-âge est née la tradition de noter les gens en raison des sacrements, du Baptême surtout. Les Protestants ont donc récupéré cette tradition de tenir plus ou moins bien d'ailleurs des registres.

Dans l'*Apocalypse*, à la fin, il est question de livres qui seront ouverts et dans lesquels figure le nom de toutes les personnes du monde qui seront jugées, ce qui prouve bien la présence de ces registres dès l'antiquité et c'est ce qui a permis de justifier l'existence des registres ecclésiastiques. Il faut donc que tout soit prêt pour que Dieu puisse lire les noms au *Jugement Dernier*.

Chez les Catholiques, les convertis étaient enregistrés et les registres étaient envoyés à Rome pour garder la mémoire de toutes les personnes devenues Chrétiennes, ce qui a surtout servi à l'Etat Civil.

Une personne m'a demandé un jour si j'avais l'acte de mariage de ses grands-parents. Nous l'avons retrouvé dans le registre de l'époque correspondante. En fait, le registre de la commune avait disparu et le mariage religieux justifiait un mariage civil, puisque le document officiel religieux ne pouvait exister en Alsace-Lorraine que si un mariage civil avait été prononcé avant. Grâce à cette pièce, cette personne a pu justifier devant le tribunal qu'il était bien l'héritier et il a eu gain de cause.

Andrada NOAGHIU :

Chez les Orthodoxes, les registres sont également consultables mais il faut rester vigilant, les Eglises Orthodoxes étant autocéphales, puisqu'il existe une Eglise Orthodoxe de Roumanie, une de Russie, une de Grèce, une de Bulgarie etc., et elles ne dépendent pas d'une autorité commune. Même si beaucoup de choses se recoupent, il y a des différences. Il existe des registres en Roumanie et je crois aussi en Russie.

Joseph SERRA :

Chez les Bouddhistes, nous ne sommes pas organisés sous forme d'Eglise et nous n'avons pas besoin de registres puisqu'on ne devient pas Bouddhiste par naissance soit par le père ou par la mère. A l'Institut, nous avons des personnes de différentes religions qui demandent des mariages ou des bénédictions et nous n'y voyons aucun inconvénient.

Abdelhamid YOUYOU :

Les enfants doivent-ils à un certain âge confirmer qu'ils sont Bouddhistes ?

Joseph SERRA :

Généralement on les a éduqués dans la religion chrétienne, catholique en particulier qui est la culture de tradition puisqu'il n'y a pas d'institution bouddhiste. Certains d'entre eux ont participé à un enseignement bouddhiste très profond et ils ont été élevés par leurs parents dans la tradition bouddhiste, ils ont donc une connaissance du Bouddhisme et ils peuvent choisir plus tard la tradition qu'ils souhaitent. En fait, on devient Bouddhiste en acceptant déjà la réalité du Bouddha, son enseignement et sa mise en pratique. A ce moment là on fait une cérémonie qui s'appelle la *prise de refuge*, on prend un nom religieux bouddhiste et le Lama donne refuge.

Au Tibet, c'était un peu différent, la majorité était Bouddhiste, il y avait une culture bouddhique qui baignait la population. Mais, on devient Bouddhiste par volonté.

Ce n'est pas une philosophie, c'est une religion puisqu'on croit en une vie future, en autre chose au-delà de l'existence, Dieu ou une continuité.

Intervenant salle :

Quelle est la référence de Bouddha. Comment est-il arrivé là pour transmettre sa philosophie qui est devenue pratiquement une religion.

Joseph SERRA :

Dans chaque religion, il y a un principe qui transcende et celui qui transcende dans la religion bouddhiste est inhérent à chaque être vivant. Il convient de le développer et de l'approfondir à travers diverses méthodes pour arriver à la même conclusion, au même but, à la même finalité.

Raji PARISOT :

En ce qui concerne l'Hindouisme, on naît Hindouiste, le système est patrilinéaire. Nous n'avons pas de textes ni de registres. C'est l'horoscope de l'enfant, le *jâtakam*, qui sert de base parce que, quand on le construit, on y indique le nom des parents, des grands-parents. Dans l'antiquité on avait des feuilles, des *patras*, comme des registres cosmiques que l'on peut toujours consulter et l'on peut remonter assez loin, mais cela n'est pas comparable à vos registres. C'est une personne qui est chargée de cela, c'est calculé selon la ste, la ville, les coordonnées (longitude et latitude), la phase de la lune, ce n'est pas une base de données comme dans un ordinateur. C'est pour cette raison que l'heure, le lieu de naissance sont très importants pour déterminer l'horoscope de l'enfant.

Intervenant salle :

Pouvez-vous nous dire exactement ce que sont les *Goettelbriefe* dont vous nous avez parlé.

Yves KELLER :

Ce sont des souhaits ou vœux de baptême.

Cela signifie exactement traduit : lettre de la marraine, la Goettel étant la marraine. Ce nom vient de Gott, Dieu, et en fait c'est elle qui représente la force de Dieu auprès de l'enfant.

Certaines thèses prétendent que ce sont les Protestants qui les ont créées et Monsieur Kovar nous dit qu'elles étaient apparues avant chez les Catholiques.

La marraine faisait une lettre destinée à l'enfant et dans laquelle elle écrivait des vœux pour lui.

On remarque ainsi qu'une très grande partie de la population alsacienne savait écrire. La lecture de la Bible étant indispensable chez les Protestants, l'enseignement obligatoire et gratuit a été créé à Strasbourg en 1539. Il fallait que tout le monde sache lire.

Ces lettres étaient décorées de façon populaire, primitive ou plus élaborée, et les écritures variaient bien entendu, il y en avait de très fines et d'autres plus grossières.

Cette lettre de la marraine qui était donc un vœu pour l'enfant était souvent accompagnée d'un denier mis par le parrain et le tout était placé dans une boîte, soit en forme de rectangle, soit en pointe parce que la lettre était circulaire et pliée en forme de fuseau. Au centre de la lettre il y avait en général une partie blanche sur laquelle on posait la pièce de monnaie, soit en or ou en bronze, les très riches faisant des médailles spéciales souvent très belles.

On trouve les dernières lettres vers 1900, elles commençaient alors à être pré-imprimées et assez fades et c'est sensiblement au moment de la première guerre que la tradition s'est perdue.

Nadine WEIBEL :

Je pense que nous devons arrêter là notre débat que nous pourrions cependant continuer autour du buffet qui nous attend.

Claudine PIERRON :

Je vous remercie tous infiniment. Les personnes qui ne sont pas venues ont vraiment manqué une soirée fort intéressante et je remets à chacun de nos intervenants un petit souvenir de cette rencontre, de la part de tous les membres de l'association IWR.

Claudine PIERRON
Présidente IWR

Sous réserve de relecture de Andrada NOAGHIU, Joseph SERRA et Abdelhamid YOUYOU

